

## AVIS DE DÉSIGNATION au conseil d'administration

### INSTITUT UNIVERSITAIRE DE CARDIOLOGIE ET DE PNEUMOLOGIE DE QUÉBEC – UNIVERSITÉ LAVAL

#### POSTE : CONSEIL DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS (CII)

Conformément aux dispositions de la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* (RLRQ, chapitre O-7.2), avis est donné pour la désignation d'une personne au conseil d'administration de l'Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec – Université Laval par et parmi les membres du conseil des infirmières et infirmiers\* de l'établissement.

\* Pour l'application de la présente, les personnes qui exercent des activités d'infirmières ou d'infirmiers auxiliaires sont réputées faire partie du conseil des infirmières et infirmiers de l'établissement.

**La date de la désignation est prévue le : 11 NOVEMBRE 2022**

#### Conditions d'éligibilité

Toute personne membre du conseil des infirmières et infirmiers de l'établissement et inscrite sur la liste peut être candidate si elle remplit les conditions d'éligibilité suivantes :

1. résider au Québec;
2. être majeure (18 ans et plus);
3. ne pas être sous tutelle ou curatelle;
4. ne pas avoir été déclarée coupable d'un crime punissable de trois ans d'emprisonnement et plus au cours des cinq années précédentes;
5. ne pas avoir été déchu de ses fonctions comme membre du conseil d'administration d'un établissement ou d'une agence au cours des trois années précédentes;
6. ne pas avoir été déclarée coupable d'une infraction à la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, chapitre S-4.2) ou aux règlements qui en découlent au cours des trois années précédentes;
7. ne pas être membre du conseil d'administration d'une fondation de l'établissement.

#### Modalités de mise en candidature

Une candidature est proposée au moyen d'un **bulletin de présentation d'un candidat** que l'on obtient auprès de la présidente du processus de désignation ou auprès de la direction générale de l'établissement. Ce bulletin, dûment rempli, doit être signé par le candidat. Ce dernier doit également remplir la **fiche d'information** et la transmettre en même temps que son bulletin de présentation.

L'original\* du bulletin de présentation, dûment rempli et signé par le candidat, ainsi que la fiche d'information doivent être reçus par la présidente du processus de désignation au plus tard 30 jours avant la date des désignations, soit le 12 octobre 2022 à 17 h.

\* Les documents reçus par courriel sont acceptés s'ils sont été signés de façon manuscrite et numérisés.

**Date limite de mise en candidature : 12 OCTOBRE 2022 À 17 H**

À la fin de la période de mise en candidature, s'il y a plus d'une candidature valide, la présidente du processus de désignation dressera la liste des candidats et la transmettra au président du comité exécutif du CII.

Le comité exécutif du CII devra alors, au plus tard le **17 octobre 2022**, déterminer si le scrutin sera réalisé par scrutin postal, fait en personne ou par un moyen électronique afin que les membres du CII déterminent, parmi les candidats en lice, lequel doit être retenu pour être désigné membre du conseil d'administration de l'établissement.

#### Renseignements supplémentaires :

Nom de la présidente du processus de désignation : Karine St-Germain

Courriel de la présidente du processus de désignation : karine.st-germain.iucpq@ssss.gouv.qc.ca

Adresse postale de la présidente du processus de désignation : 2725, chemin Sainte-Foy Québec G1V 4G5

Numéro de téléphone de la présidente du processus de désignation : (418) 656-8711 poste 3973



Signature de la présidente du processus de désignation

28 septembre 2022

Date